

CONSIGNES CADRES RESPONSABLES SORTIES SPÉLÉO ou CANYON

DÉFINITION CADRE RESPONSABLE SORTIES SPÉLÉO ou CANYON (désigné par le mot « cadre »):

- C'est un membre du club et affilié à la FFS, à jour de ses cotisations, inscrit sur une liste établie et maintenue régulièrement à jour par le Conseil d'Administration.
- Cette sélection est effectuée selon des critères de compétence et de maturité pour encadrer d'autres pratiquants dans les activités du club, sous la responsabilité du président.
- Non systématique, **cette aptitude est appréciée pour chaque sortie par le référent spéléo ou canyon** en fonction du niveau de difficulté de la sortie, des membres et éventuels cadres supplémentaires qui y participent.
- Il est, avant tout, responsable de la sécurité, du strict respect des règles fédérales et du règlement intérieur du club. À défaut, la sortie sera une simple sortie entre amis

PROGRAMMATION DES SORTIES

Tout membre du club peut prendre l'initiative d'une sortie. Toutefois, un cadre doit obligatoirement être volontaire pour préparer et encadrer la sortie. Lorsque la date, l'objectif et la liste des participants sont arrêtés, il soumet le projet à l'approbation du référent qui valide la sortie après échange et éventuels ajustements avec le cadre.

PRÉPARATION DE LA SORTIE

Après validation du projet de sortie par le référent, le cadre s'assure :

- Du bon échange des informations (tel, email, réseaux sociaux...) avec les participants avec un souci particulier à l'égard des pratiquants non autonomes.
- Du suivi des éventuelles modifications des conditions de sortie (météo, participants...) et en informe le référent.
- De la préparation du matériel collectif et individuel nécessaire (**obligatoirement issu du club**). À cet effet il renseigne **personnellement** la liste d'emprunt du matériel (modèles vierges au local).
- Il renseigne la fiche d'alerte surface qu'il transmet à une « personne de confiance surface » de son choix. Il veille de plus à en informer d'autres membres participants qui pourraient être amenés à passer eux-mêmes l'alerte.

DÉROULEMENT DE LA SORTIE

Lors de la sortie, il s'assure de son bon déroulement et particulièrement de :

- **L'équipement technique** des parcours qu'il peut déléguer à un autre cadre mais dont il reste responsable, avec une attention spécifique aux équipements fixes.
- **L'encadrement individuel des membres non autonomes** par d'autres membres qu'il estime aptes.
- De la bonne pratique technique en **SÉCURITÉ**.

FIN DE SORTIE

Lorsque tous les participants sont sortis de la zone d'activité il s'assure de :

- **Rendre compte oralement de la fin d'activité** auprès de la « personne de confiance surface » responsable de l'alerte et le référent.
- D'organiser le **nettoyage du matériel** (si exceptionnellement le matériel ne peut être nettoyé à l'issue de la sortie il reste responsable de tout le processus de réintégration).
- De **renseigner la fiche d'emprunt** (en cas de matériel manquant ou endommagé, il le signale sur la fiche et informe personnellement le responsable matériel du club ou son adjoint pour convenir des suites à donner). Cette phase ne doit être qu'exceptionnellement déléguée et dans ce cas, doit l'être à un autre cadre.
- **De transmettre les noms des participants et le nombre d'heures passées sous terre** par email à la personne en charge des statistiques, (dans les 48h).
- De « désigner un volontaire » pour la **réécriture d'un compte rendu** pour le blog (dans la semaine qui suit).